

Recours introduit le 18 décembre 2012 — Grau Ferrer/OHMI — Rubio Ferrer (Bugui va)

(Affaire T-543/12)

(2013/C 55/31)

Langue de dépôt du recours: espagnol

Parties

Partie requérante: Xavier Grau Ferrer (Caldes de Montbui, Espagne) (représentant: J. Carbonell Callicó, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)

Autres parties devant la chambre de recours: Juan Cándido Rubio Ferrer (Xeraco, Espagne), Alberto Rubio Ferrer (Xeraco)

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

— annuler la décision de la quatrième chambre de recours du 11 octobre 2012, dans les affaires R 274/2011-4 et R 520/2011-4, conformément aux articles 8, paragraphe 1, sous a) et b), et 76 du règlement n° 207/2009, en rejetant par conséquent la marque communautaire figurative n° 7 338 031 «Bugui va» dans son intégralité pour tous les produits et services demandés (classes 31, 35 et 39);

— condamner les parties défenderesses aux dépens, conformément à l'article 87, paragraphe 2, du règlement sur la marque communautaire.

Moyens et principaux arguments

Demandeur de la marque communautaire: Juan Cándido Rubio Ferrer et Alberto Rubio Ferrer

Marque communautaire concernée: marque figurative comportant l'élément verbal «Bugui va», pour des produits et services des classes 31, 35 et 39 — demande de marque communautaire n° 7 338 031

Titulaire de la marque ou du signe invoqué à l'appui de l'opposition: la partie requérante

Marque ou signe invoqué: marque figurative nationale comportant l'élément verbal «BUGUI De la huerta a casa FRUITS FROM THE SPANISH VEGETABLE GARDEN», pour des produits et services des classes 31, 32 et 39

Décision de la division d'opposition: accueil partiel de l'opposition

Décision de la chambre de recours: annulation de la décision de la division d'opposition et rejet de l'opposition dans son intégralité

Moyens invoqués: violation de l'article 8, paragraphe 1, sous a) et b), et des articles 75 et 76 du règlement n° 207/2009 ainsi que de la règle 48 du règlement n° 2868/95

Recours formé le 14 décembre 2012 — Pensa Pharma/OHMI — Ferring et Farmaceutisk Lab Ferring (PENSA PHARMA)

(Affaire T-544/12)

(2013/C 55/32)

Langue de dépôt du recours: l'anglais

Parties

Requérante: Pensa Pharma (Valence, Espagne) (représentants: M. Esteve Sanz et M. González Gordon, avocats)

Défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)

Autres parties à la procédure devant la chambre de recours: Ferring BV (Hoofddorp, Pays-Bas) et Farmaceutisk Lab Ferring A/S (Vanløse, Danemark)

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

— annuler la décision R 1883/2011-5 de la cinquième chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles), du 1^{er} octobre 2012; et

— condamner la défenderesse et, le cas échéant, les intervenantes, aux dépens exposés tant au cours de la procédure devant le Tribunal qu'au cours de la phase administrative devant l'OHMI.

Moyens et principaux arguments

Marque communautaire enregistrée ayant fait l'objet d'une demande en nullité: la marque verbale «PENSA PHARMA», pour des produits et services des classes 3, 5 et 44 — enregistrement de marque communautaire n° 4954831

Titulaire de la marque communautaire: la requérante